

Conseil métropolitain du 25 février 2022

La Métropole Européenne de Lille crée Hyléos pour produire et distribuer de l'hydrogène renouvelable

Demain, l'hydrogène s'imposera partout comme le carburant du quotidien. Dans une trajectoire de transition énergétique, la production d'hydrogène via une électricité bas carbone est identifiée comme un levier important. C'est pourquoi la MEL souhaite exploiter l'électricité produite à partir des déchets au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Halluin pour produire de l'hydrogène renouvelable qui permettra d'alimenter notamment 42 bus et 5 bennes à ordures ménagères circulant sur le territoire métropolitain.

Ce projet veut faire de la MEL le territoire fer de lance de cette énergie d'avenir. Il consiste à mettre en œuvre une station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable. Cette structure sera située sur les communes de Sequedin et de Lomme à proximité immédiate du dépôt bus et de l'annexe de collecte des bennes à ordures ménagères où seront affectés les véhicules hydrogène.

L'investissement prévisionnel nécessaire à cette infrastructure est de 12,5 millions d'euros TTC. Dans le cadre de l'appel à projet mené par l'ADEME¹, une aide à l'investissement a été sollicitée. La Banque des Territoires est par ailleurs un partenaire très engagé.

Le projet inclut également l'achat par la MEL de 42 bus et 5 bennes hydrogène dont les mises en circulation seront échelonnées progressivement jusqu'à deux ans après la mise en service de la station.

Accompagner la transition énergétique et renforcer la souveraineté territoriale et nationale

La mise en place de cet écosystème hydrogène s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain adopté en février 2021 visant à accélérer la transition énergétique pour une Métropole neutre en carbone d'ici 2050 et plus particulièrement l'action « Soutenir la production et la consommation d'énergies renouvelables ou de récupération » et de l'action « Achat de bus zéro émission » pour le parc métropolitain.

Sur le territoire métropolitain, les 450 bus dont la MEL est propriétaire disposent déjà d'une motorisation au gaz naturel renouvelable et présentent des performances indéniables en matière d'exploitation, d'impacts sur la qualité de l'air et de gaz à effet de serre.

Il s'agit désormais de diversifier le parc en cohérence avec :

- **une réorientation stratégique de l'Etat en faveur des vecteurs électriques ;**
- **l'opportunité de développer une offre industrielle française et européenne :** le développement d'une filière hydrogène plus locale est un objectif prépondérant de cet AAP et du plan de relance ;
- **un renforcement de l'autonomie énergétique du territoire pour l'avitaillement des bus :** si la production du Centre de Valorisation Organique (CVO) couvre une partie des besoins de la flotte bus de la MEL, le développement d'un service hydrogène renforcera l'autonomie énergétique de la flotte de bus.

¹ L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a lancé un Appel à Projets (AAP) de 275 millions d'euros pour la création d'écosystèmes territoriaux afin de soutenir l'investissement dans le domaine de l'hydrogène bas carbone. Celui-ci s'inscrit dans la stratégie nationale de développement définie par l'État en septembre 2020.

La création d'HYLEOS pour faire émerger l'écosystème hydrogène sur le territoire

La mise en œuvre opérationnelle du projet nécessite la création de la société de projet sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) nommée HYLEOS, en partenariat avec Engie.

« Le Conseil métropolitain a approuvé le projet de développement d'un écosystème territorial d'hydrogène renouvelable en juin dernier. Nous faisons aujourd'hui un pas supplémentaire dans sa mise en œuvre, main dans la main avec notre partenaire industriel. Nous portons ensemble un objectif de mise en service dès 2024. » indique Damien Castelain.

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropoledelille](#)

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Clémence Tesson

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35